

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU 11 AVRIL 2024

DEL-2024-86

L'An deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 9 heures, le COMITE du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie, dûment convoqué en date du 04/04/2024, s'est réuni 'Salle du Comité' du SYANE, sous la présidence de Monsieur Joël BAUD-GRASSET.

Étaient présents :

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur d'ANNECY :

Titulaires : Mmes LAFARIE, PARIS, PESSEY-MAGNIFIQUE,
MM. BACHELLARD, BARTHALAIS, BOUCLIER, CLEVY, COUTIER, PAULY, PELLARIN.

Suppléants : M. GAILLARD.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de BONNEVILLE :

Titulaires : MM. BUFFLIER, CHENEVAL JP, DESCHAMPS, DUNAND, FONTAINE, GYSELINCK,
PENHOUËT, PERRISSIN-FABERT, RATSIMBA, STEYER.

Suppléants : M. GENIN.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS :

Titulaires : Mme TARAGON,
MM. AEBISCHER, GILET, HACQUIN, JACQUES, LEOTY, OBERLI, SIBILLE.

Suppléants : M. BOSSON.

Collège des communes sous concession ENEDIS du secteur de THONON-LES-BAINS :

Titulaires : MM. CHARRAT, CONDEVAUX JF, DEAGE, GILBERT, MATHIAN.

Suppléants : .

Collège des communes sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : MM. BOISIER, SONNERAT.

Suppléants : M. PEPIN.

Collège des Syndicats Intercommunaux sous Entreprise Locale de Distribution (ELD) :

Titulaires : .

Suppléants : .

Collège du Conseil départemental de la Haute-Savoie :

Titulaires : MM. BAUD-GRASSET, DAVIET.

Suppléants : .

Collège des Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

Titulaires : Mme WENDLING,
MM. FROSSARD, GEORGES, VILLARD.

Suppléants : .

Avaient donné pouvoir :

MM. CATTANÉO, FRANÇOIS, GILLET, MARIAS, MARTIN-COCHER, REY, ROLLIN.

Étaient absents ou excusés :

Mmes AUDETTE, BILLOT, BRO, BRUNO, DALL'AGLIO, DETURCHE, MAYORAZ, MERMIER, MUGNIER,
MM. AMADIO, ANTHOINE-MILHOMME, BARBIER, BARON, BARRY, BLOUIN, BONTEMPS, BOUCHET,
BOUVARD C, BOUVARD M, BURNET, CALLET, CALONE, CARTIER, CAVAREC, CHARBONNIER,
CHARLOT-FLORENTIN, CHASSAGNE, CHENEVAL P, DEFAGO, DEPLANTE, DERONZIER, DUGAVE,
EVERAERE, GAUDIN, GENOUD, GONDA, GRANGER, GUILLOTTE, HAVEL, HENON, JOURNE,
LARCHER, LEBEAU-GUILLOT, LEGEROT-GERMAIN, LEROY, LOMBARD, MEYNET-CORDONNIER,
PEROU, PERRET, PEUGNIEZ, ROSSINELLI, RUBIN, SERMET-MAGDELAIN, TOURNIER, VITTOZ.

Assistaient également à la réunion :

Mmes ASSIER, CARRERA, DARDE, ECALARD, KHAY, JAILLET,
MM. CHALLEAT, DUPERTHUY, GRANGE, HARROP, LOUVEAU, RACAT, SOULAS, VIVIAN : du SYANE.

Peuvent prendre part au vote de cette délibération : les délégués des collèges des communes sous concession des secteurs d'Annecy, Bonneville, Saint-Julien et Thonon, du collège des communes sous ELD.

Membres en exercice :	103
Présents :	45
Membres habilités à prendre part au vote :	84
Votants :	39
Représentés par mandat :	4

Objet : LIGNES DIRECTRICES DU SYANE POUR L'ETUDE ET LE DEVELOPPEMENT DE CHAUFFERIES COLLECTIVES AU BOIS-ENERGIE

Rapport présenté par M. Patrice COUTIER

Le SYANE a réalisé courant 2023 une étude sur l'approvisionnement en bois-énergie en Haute-Savoie, qui a permis de mesurer l'équilibre entre la ressource locale en bois-énergie et la consommation potentielle estimée en 2030. Cette étude intègre notamment des projets de réseaux de chaleur d'importance qui pourraient voir le jour, amenant à une multiplication par trois de la consommation et donc un enjeu de suivi détaillé de la ressource bois-énergie et de sensibilisation de la filière.

A la suite de cette étude, la Commission Energie du SYANE du 12 janvier 2024 a ainsi confirmé sa volonté de maintenir un observatoire de l'équilibre entre besoin et ressource en bois-énergie pour guider le développement des projets en Haute-Savoie. Ladite commission a également validé le 14 mars 2024 des lignes directrices que souhaite se fixer le SYANE en matière de développement du bois-énergie.

L'objectif de ces lignes directrices est de réaffirmer les bonnes pratiques du SYANE sur le développement de projets bois-énergie, notamment pour s'assurer de la pertinence et de la pérennité des projets aux regard des enjeux sylvicoles, de qualité de l'air et CO₂.

Lorsqu'une collectivité aura un projet de chaufferie mutualisée suivi par le SYANE, les lignes directrices consisteront à respecter les étapes suivantes :

- 1/ Diagnostic : Analyse des besoins en chaleur / froid sur la commune ;
Identification des équipements existants et de leur potentiel d'extension ;
Identification des potentiels de rénovations des bâtiments raccordés, des actions de sobriété et d'efficacité énergétique.
- 2/ Sélection des ressources les plus adaptées au projet et au territoire dans l'ordre :
 - 2/1. Energie non délocalisable déjà existante : chaleur fatale, eaux usées, etc...
 - 2/2. Energie non délocalisable à créer : Géothermie, Solaire thermique, etc...
 - 2/3. Energie délocalisable à créer : BiomasseA ce stade, et lorsque la biomasse est l'option retenue, le SYANE se fixe les lignes directrices suivantes pour ses études de faisabilité :
 - étudier l'approvisionnement local (observatoire bois-énergie à l'échelle départementale, études locales proposées pour les grands projets de plus de 5.000 tonnes de bois par an (équivalent au seuil d'information ADEME).
 - optimiser au maximum le système en termes d'efficacité (exemple : récupération de la chaleur des fumées).
- 3/ Dimensionnement de l'équipement en fonction des besoins et des ressources locales disponibles.
- 4/ Approvisionnement en veillant à la gestion durable des forêts :
Lorsque la réalisation/exploitation du projet est confiée à Syan'Chaleur, le SYANE se fixe les lignes directrices suivantes :
 - proposer l'étude d'approvisionnement locale dans tous les cas ;
 - limiter le rayon d'approvisionnement à 100 km et viser à approvisionner 50 % du volume à moins de 50 km ;
 - veiller à la gestion durable des forêts qui approvisionnent le projet ;
 - systématiser les études d'impact qualité de l'air et bilan carbone après validation de la faisabilité.

Les membres du Comité sont invités :

1. à approuver les lignes directrices du SYANE pour le développement de chaufferies collectives au bois-énergie.

Adopté à l'unanimité.

Le Président

JOSI BAUD-GRASSET.

